Réf. Farde e-Assemblées : 2718412

N° OJ : **22**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Modifications budgétaires 2026-1.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété ;

Vu l'article 276 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal le 7 septembre 2020 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du Mont de piété du 21 mai 2026 adoptant les modifications budgétaires 2026-1 ;

Considérant les justifications exposées dans le rapport du Mont-de-Piété ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2026 du Mont-de-Piété (délibération du Conseil d'administration du Mont-de-piété du 21 mai 2026) sont approuvées.

Annexes :

Décision CA 21/05/2026. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Modification budgétaire 2026-1. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)